

Séance du 11 Avril 2022

Délibération n° D2022-020

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
07 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à 19h32, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CARNAC Alain, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : CARRIERE Edith (pouvoir à ARIZA Emmanuelle), CARRIERE Philippe (pouvoir à THOMAS Remi), CHUREAU Esther (pouvoir à VICENTE Florian), FORT Dominique (pouvoir à FAGES Christine), LOPEZ Emilie (pouvoir à LEPETIT Philippe), MUYS Elisabeth (pouvoir à DELMAS Corinne).

Absent(s) : CADAUX Didier (Maire)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. BERNARD Jean Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	166 590.94 €	166 591.14 €	0.20 €
Investissement	84 508.56 €	201 230.74 €	116 722.18 €
Total	251 099.50 €	367 821.88 €	116 722.38 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires », **à la majorité des suffrages exprimés** :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (BEAUMONT Yvon, CARNAC Alain, GAUFFRE Christian)

Séance du 11 Avril 2022

Délibération n° D2022-020

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 11 Avril 2022

Pour extrait conforme,
M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances



Le Maire ou son représentant,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du
compte administratif 2021

.....
Date de décision: 11/04/2022

Date de réception de l'accusé 14/04/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20220411_020

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20220411-20220411_020-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400119-012038-CA-2021-14042022.xml (99_BU-
012-211202254-20220411-20220411_020-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB-D2022-020_BUDGET LOTISS_Approbation CA 2021.pdf (70_DE-
012-211202254-20220411-20220411_020-BF-1-1_2.pdf)

Budget Lotissement : Délibération CA 2021

Annexe : DELIB-D2022-020_BUDGET LOTISS_Approbation CA 2021_doc
signe.pdf (71_AN-012-211202254-20220411-20220411_020-BF-1-
1_3.pdf)

Budget Lotissement : CA 2021 avec signatures